



DVD
LES MINEURS
ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES
cinéaste René VERNADET
Durée 1 h 40 mn
Bon de commande joint



SOMMAIRE



1 Jacqueline GREVY, Présidente de L'Association Femmes et Enfants du Monde:

Présentation générale des 10^{èmes} rencontres de CHAMONIX (17").

2) Pierre GIOANNI, Coordinateur, Avocat, Maître de conférence :
Rappel des objectifs de La Convention Internationale des droits de L'Enfant
Infraction dite du « Happy slapping » (Loi sur La prévention de La
délinquance du 5 mars 2007) (4.36 mn).

3) Janine BUSSON, Présidente de L'Association « Enfance, Télé-danger ? » :
Les dangers de L'image télévisuelle.
La signalétique télévisuelle et ses insuffisances (7.07 mn).

4) Jean DELPRAT, Administrateur U.N.A.F :
La famille face aux nouvelles technologies: Les blogs, Les photos, Les jeux d'argent...
Le téléchargement (14 mn).

5) Nathalie JOFFROY, Avocate, Docteur en droit pénal et sciences criminelles :
L'incidence des jeux vidéo sur Le comportement des mineurs.
L'incidence des jeux vidéo sur La santé des mineurs (8 mn).

**6) Pierre-Yves LEBEAU, chef de La plate-forme nationale de signalements de L'OCLCTIC (Office Central de Lutte
contre La Criminalité Liée aux Technologies de L'Information et de La Communication):**
Le signalement des contenus illicites.
Le rôle des autorités face à un signalement (11 mn).

7) Frédéric MALON, Commissaire Divisionnaire,
Chef de L'Office Central pour La Répression des Violences aux Personnes:
Le phénomène criminel de cyber pédo-pornographie.
Les moyens de Lutte contre La cyber pédo-pornographie (13.10 mn).

8) Arnaud GRUELLE, Directeur de La Fondation pour L'enfance :
Rôle des associations:
La constitution de partie civile.
La qualité de victime (3.16 mn).

9) Bernard MARS, Commandant de La Brigade de Prévention de La délinquance juvénile de Lyon :
Interventions et actions de prévention auprès des mineurs et des Professionnels.
Prise en charge des mineurs victimes (auditions...) (15 mn).

10) David AUMONIER, Magistrat, Vice-Procureur du Tribunal de Grande Instance de Lyon:
présentation du dispositif de protection des mineurs et plus particulièrement des articles 227-23 et 227-24 du
Code Pénal.

11) Jacques HENNO, écrivain:
« Les nouvelles technologies, Solutions concrètes, conseils pratiques » (9 mn).

12)Clôture : Maître Pierre GIOANNI, Coordinateur (6.50 mn).